0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarif de mise à disposition de la salle de conférence dans le cadre de la
CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES PAR LES ASSOCIATIONS EN DEHORS DES HEURES DE FORMATION ENTRE LES SOUSSIGNES :
LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON - LE LYCEE LOUIS FEUILLADE - LA FCPE

CF acte 2-11 2013/2014

TITRE II – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'organisateur s'engage : à verser à l'établissement la contribution financière suivante : 60,00 €

Elle correspond notamment :

1 – aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
2 – à l'usure du matériel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration Nom : Abadie Prénom : Alain	Signature Date : 26/11/2013

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 11/12/2013

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES PAR LES ASSOCIATIONS EN DEHORS DES HEURES DE FORMATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Représentée par son Président, M. Christian BOURQUIN

LE LYCEE LOUIS FEUILLADE
Représenté par son Proviseur, M. Alain ABADIE

D'une part

ET :

M. CLEMENTIN,

Agissant au nom de **la FCPE**

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'organisateur utilisera les locaux scolaires exclusivement dans les conditions ci-après :

1 – Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de l'utilisateur qui devra les restituer en l'état : **Salle de conférence – bâtiment 7**

2 - Les périodes, les jours ou les heures d'utilisation sont les suivants :
Mardi 17 décembre 2013

3 – Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à : **180 personnes max.**

4 – L'utilisateur pourra disposer du matériel dont l'inventaire est joint en annexe.

5 – L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

TITRE I : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1 – Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ; **cette police portant le n°** …….. **a été souscrite le** ……**, auprès de** ……;

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer ;

- avoir procédé avec le Chef d'Etablissement, à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisées ;

- avoir constaté avec le Chef d'Etablissement, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés…) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

2 – Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès en utilisant, en priorité, les services des personnels de l'établissement qui en feraient la demande, après accord du Chef d'Etablissement;

- à contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées ;

- à faire respecter les règles de sécurité des participants.

TITRE II – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'organisateur s'engage :

- à verser à l'établissement la contribution financière suivante : 60,00 €

  Elle correspond notamment :

  1 – aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
  2 – à l'usure du matériel.

- à assurer le nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès ;

- à réparer et à indemniser l'établissement pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées, eu égard à l'inventaire du matériel prêté figurant en annexe.

- à réparer et à indemniser l'établissement pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées, eu égard à l'inventaire du matériel prêté figurant en annexe.

TITRE III – EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

1 – par la Collectivité propriétaire ou le Chef d'Etablissement, à tout moment, pour cas de force majeure, ou pour motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur ;

2 – par l'organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la Collectivité propriétaire et au Chef d'Etablissement, par lettre recommandée si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. A défaut, et si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, l'organisateur s'engage à dédommager l'établissement des frais éventuellement engagés en vue de l'accueil prévu ;

3 – à tout moment par le Chef d'Etablissement, si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties, ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Le Chef d'Etablissement, L'Organisateur,

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Claude COUGNENC

ANNEXE CONVENTION

Matériel mis à disposition

1. Sono,
2. 2 micro filaires,
3. 1 micro sans fil.

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vu l'article R 421-2 du code de l'éducation,
Vu l'instruction codificatrice M9.6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) précisant le nouveau cadre budgétaire et comptable de ces établissements résultant de la publication du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des EPLE,
Vu la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière,
Vu le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique,
Vu l'instruction codificatrice n° 98-065-M9-R du 4 mai 1998 (titre 7 - chapitre 6) relative aux régies de recettes et aux régies d'avances des établissements publics nationaux et des EPLE,
Vu les arrêtés instituant une régie de recettes et/ou d'avance dans les établissements du groupement comptable,
Vu l'arrêté de constitution du groupement comptable,

Il est convenu la convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Abadie

Signature
Date : 26/11/2013

Prénom : Alain

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2013
Date de publication : 11/12/2013
Date d'exécution : 11/12/2013

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION DE GROUPEMENT COMPTABLE

académie de Montpellier

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE LYCEE LOUIS FEUILLADE 0340030Y
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, 49 rue Romain Rolland, BP 210, 34402 LUNEL Cedex
Représenté par son Proviseur, Monsieur Alain ABADIE, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

ET

LE COLLEGE FREDERIC MISTRAL 0340031Z
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, 136 rue des Etoffes, 34400 LUNEL
Représenté par sa Principale, Madame Claudine JEANNEST, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

LE COLLEGE ROGER CONTREPAS 0340034C
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, 100 rue Edmond Rostand, 34590 MARSILLARGUES
Représenté par son Principal, Monsieur Bruno DELONG, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

LE COLLEGE LES PINS 0341280G
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, rue de la Pierre Bleue, BP 101, 34160 CASTRIES
Représenté par sa Principale, Madame Marie-Blandine SALVON, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

LE COLLEGE AMBRUSSUM 0341825Z
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, 45 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL
Représenté par son Principal, Monsieur Thierry BONAFE, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

LE COLLEGE LA PETITE CAMARGUE 0342076X
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, avenue de l'Aurore, 34130 LANSARGUES
Représenté par sa Principale, Madame Noëlle DAREYS, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

LE LYCEE VICTOR HUGO 0342090M
Etablissement public local d'enseignement
Ayant son siège, 300 avenue Louis Médard, BP 80203, 34401 LUNEL Cedex
Représenté par son Proviseur, Monsieur Jean-François RAYNAL, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du ……..,

Vu l'article R 421-2 du code de l'éducation,

Vu l'instruction codificatrice M9.6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) précisant le nouveau cadre budgétaire et comptable de ces établissements résultant de la publication du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des EPLE,

Vu la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière,

Vu le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique,

Vu l'instruction codificatrice n° 98-065-M9-R du 4 mai 1998 (titre 7 - chapitre 6) relative aux régies de recettes et aux régies d'avances des établissements publics nationaux et des EPLE,

Vu les arrêtés instituant une régie de recettes et/ou d'avance dans les établissements du groupement comptable,

Vu l'arrêté de constitution du groupement comptable,

Vu les annexes 1 à 4,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Organisation et fonctionnement

Le siège de l'agence comptable est situé au lycée Louis Feuillade, 49 rue Romain Rolland, BP 210, 34402 LUNEL Cedex

La comptabilité administrative, les opérations de dépenses et de recettes ainsi que les droits constatés sont réalisés dans chaque établissement rattaché.

L'ordonnateur fait parvenir à l'agence comptable les opérations financière à traiter aux heures d'ouverture du lycée, siège de l'agence comptable.

Les fichiers informatiques des opérations financières (transfert des écritures, transfert du budget…) sont transmis par courriel à l'adresse agence-comptable.lyceelouisfeuillade@ac-montpellier.fr.

L'agent comptable transmet à l'ordonnateur les observations et fichiers informatiques des opérations financières par courriel à l'adresse fonctionnelle de l'adjoint-gestionnaire gest.034XXXX@ac-montpellier.fr.

Périodiquement et au minimum à chaque fin de trimestre, l'agent comptable participe au rapprochement de la comptabilité générale avec la comptabilité de l'ordonnateur.

La comptabilité générale et l'édition de tous les documents comptables sont réalisées à l'agence comptable, communiqués sur demande de l'établissement rattaché de manière dématérialisée.

La conservation des duplicatas des pièces générales et justificatives se fait dans l'établissement rattaché pour une durée correspondante au délai d'apurement des comptes + 1 an. Les pièces relatives aux opérations d'investissement seront conservées toute la durée de vie des biens concernés. L'agent comptable pourra avoir communication d'une copie de ces documents.

La préparation, l'élaboration et l'envoi du compte financier sont réalisés par l'agent comptable, en collaboration avec l'ordonnateur ; ce dernier s'engage à respecter le calendrier établi avec l'agent comptable pour réaliser les opérations de fin d'exercice afin d'accélérer la production du compte financier,

ARTICLE 2 - Délai de règlement conventionnel

• Le délai global de paiement est fixé pour les établissements publics locaux d'enseignement à 30 jours.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par le service de la dépense, à défaut la date du service fait si elle est postérieure.
A défaut de date pertinente (date de réception de la facture, date du service fait), la date de la facture augmentée de 2 jours fera foi.

Le terme du délai global de paiement est le décaissement par le comptable (envoi du paiement au service des Finances Publiques).

Le non respect du délai global de paiement entraine de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Pour chaque retard de paiement, l'ordonnateur constate ce retard, liquide, ordonnance les intérêts moratoires, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et, le cas échéant, l'indemnisation complémentaire. Lorsque la détermination du montant dû au créancier au titre du retard de paiement n'est pas réalisée de manière automatisée, l'ordonnateur transmet au comptable public un état liquidatif détaillé des sommes à payer à l'appui de l'ordre de payer.

Le délai de règlement dévolu à l'agent comptable est de 10 jours, permettant ainsi à l'ordonnateur de disposer d'un délai de 20 jours pour procéder au dépôt des mandats de paiement, à compter de la date de réception des factures. En cas de demande d'explications, de justifications ou de pièces justificatives par l'agent comptable, l'ordonnateur dispose de 48 heures pour transmission. Au-delà de ce délai, afin de ne pas engager la responsabilité de l'agent comptable quant au respect du délai de paiement, les opérations non justifiées feront l'objet d'un rejet afin de pouvoir procéder au règlement des autres dépenses validées.

En contrepartie, l'ordonnateur s'engage :

- à procéder à des mandatements réguliers pour éviter que l'agence comptable n'ait à traiter de manière massive des opérations budgétaires, notamment en fin de mois,

- à respecter les calendriers des opérations budgétaires (mandatements et ordres de recette) établis sur proposition de l'agent comptable pour les périodes précédant les vacances scolaires et la fin d'exercice comptable.

ARTICLE 3 – Dispositions concernant les opérations budgétaires

- L'ordonnateur s'engage :

  - à assurer une tenue rigoureuse des engagements

  - à procéder à l'émission régulière des titres de recettes. Notamment
    - ordre de recette de la dotation de fonctionnement attribuée par la collectivité de rattachement avant l'emploi de ces crédits

- ordre de recette simultané au mandatement sur ressources spécifiques (la recette devra comporter la mention du (ou des) mandat correspondant).

- à veiller à joindre à chaque mandat la ou les pièces justificatives de paiement en se référant à la liste des pièces justificatives des paiements des collectivités et des EPLE (instruction n° 07-024 MO du 30 mars 2007 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local).

- à transmettre :

  - En double exemplaire, le budget (pièces B1.1, B1.2, B1.3, B2, B3.1, B3.2, B3.3, B4.1, B4.2, B4 1.1, B6) accompagné l'acte du Conseil d'administration, des accusés de réception des autorités de tutelle et d'une copie de la notification de la dotation annuelle de fonctionnement par la collectivité territoriale.

  - En double exemplaire, les décisions budgétaires modificatives (DBM) pour vote (pièces B8.1, B8.2, B8.3, B10) accompagnées l'acte du Conseil d'administration, des accusés de réception des autorités de tutelle.

  - En double exemplaire, les décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information (pièces B9.0, B9.1, B10) ; au deuxième exemplaire sera jointe une copie des pièces justifiant les opérations.

  - En deux exemplaires les décisions de l'ordonnateur (DO).

  - Les copies de notifications de subvention ou de tout autre ressource, dès réception avec indication, dans le cas de ressource affectée, de leur destination en dépense : mention du service / domaine / activité ; l'original de la notification est à joindre au titre de recette.

  - Les délégations ayant un caractère financier.

  - Le feuillet issu de l'application Gestion financière et comptable (GFC) intitulé "Ecritures automatiques du transfert N° X du ../../.. " lors du transfert d'écritures automatiques avec les pièces justificatives.

  - La liste des liquidations en attente de mandatement, lors de chaque transmission de mandatements.

  - Une situation des dépenses engagées après mandatement.

  - Une situation des recettes après dernier bordereau émis.

  - Les pièces comptables sous enveloppe portant les mentions suivantes : établissement, exercice, nature des opérations (mandatement bord X ou Ordre de recette n° Y…).

- L'agent comptable s'engage à communiquer la balance assortie de commentaires sur les comptes de tiers et sur la situation de la trésorerie de l'établissement sur demande de l'ordonnateur.

ARTICLE 4 – Régies

Une régie de recettes et d'avances est instituée dans l'établissement rattaché selon les modalités de l'arrêté portant institution de celle-ci.

Le régisseur doit transmettre à l'agent comptable, à la date anniversaire, le justificatif de cautionnement auprès de l'AFCM.

Le régisseur doit transmettre à l'agent comptable une copie des actes du conseil d'administration (CA) ayant une incidence sur les encaissements (participation des familles pour les voyages, tarifs, conventions, contrats, etc…)

Les chèques, endossés par le régisseur, accompagnés des tickets de remise, sont envoyés au

- Service de Traitement des chèques de CRETEIL TSA 60351 94974 Créteil cedex 9 pour les chèques d'un montant inférieur à 5000 €

- Service de Traitement des chèques de CRETEIL TSA 50350 94974 Créteil cedex 9 pour les chèques d'un montant égal ou supérieur à 5000 €.

Le bordereau de remise de chèques est remis à l'Agence comptable avec copie du ticket de remise correspondant.

Le régisseur de recettes tient quotidiennement un quittancier pour les encaissements en espèces et un registre de caisse.

Le montant maximal de recettes encaissées en numéraire par un régisseur est fixé à 1000 euros - cf arrêté du 21 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 11 octobre 1993. Le dépôt du numéraire se fait auprès d'un Centre des finances publiques ; la « déclaration de recette » établie par le centre des finances publiques est remis à l'Agence comptable.

Chaque régisseur devra être en possession d'un coffre permettant une protection efficace contre les éventuelles effractions. Il pourra également souscrire une assurance personnelle.

Le régisseur doit justifier de ses opérations de recettes tous les 30 jours maximum et s'engage à remettre les justificatifs à l'agent comptable au moins deux jours francs avant de début de la période de congés scolaires, sauf accord contraire de l'agent comptable.

Les dépenses avant ordonnancement sont mandatées dans le mois qui suit le paiement. Elles sont justifiées par un bordereau récapitulatif des menues dépenses pour les dépenses inférieures à 230 €, par une facture pour celles égales ou supérieures à 230 € ; les pièces justificatives des dépenses avant ordonnancement (factures inférieures à 230 €, ticket de caisse…) sont conservées par l'établissement dans le duplicata du mandatement.

ARTICLE 5 - Participation aux charges de fonctionnement

Aucune participation aux charges de fonctionnement ne sera demandée par l'établissement support de l'agence comptable.

ARTICLE 6 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet au 1er janvier 2014. Elle est prévue, pour un an, renouvelable par reconduction tacite chaque année sauf dénonciation préalable d'une des parties trois mois avant la fin d'un exercice comptable, soit en cas de modification du groupement comptable.

Fait à ……., le……..

Le Proviseur du Lycée Louis Feuillade Lunel	La Principale du Collège Frédéric Mistral Lunel	Le Principal du Collège Roger Contrepas Marsillargues
Alain ABADIE	Claudine JEANNEST	Bruno DELONG
La Principale du Collège Les Pins Castries	Le Principal du Collège Ambrussum Lunel	La Principale du Collège La Petite Camargue Lansargues
Marie-Blandine SALVON	Thierry BONAFE	Noëlle DAREYS
Le Proviseur du Lycée Victor Hugo Lunel		
		Visa de l'Agent comptable du groupement
Jean-François RAYNAL		
		Paul-Marie BERENGUIER

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Logements de fonction

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le code de l'éducation, notamment les articles R 216-1 suiv.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration propose la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'un concession de logement

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration propose la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'un concession de logement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Abadie
Prénom : Alain

Signature
Date : 26/11/2013

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 26/11/2013

LYCEE LOUIS FEUILLADE
49 rue Romain Rolland
34400 LUNEL

OCCUPATION LOGEMENTS DE FONCTION

A COMPTER 1/10/2013

Personnel affecté	**Type d'occupation**	**LOGEMENT**			
		Type	**Surface**	**Bâtiment**	**Etage**
Proviseur	NAS	F4	98	1	1
Proviseur adjoint	NAS	F6	101	10	2
Proviseur adjoint	NAS	F6	101	10	3
Gestionnaire	NAS	F6	101	10	1
Non gestionnaire	NAS	F4	69	10	2
TOS Accueil	NAS	F4	90	0	1
TOS Accueil complément	NAS	F4	69	10	1
TOS encadrement	NAS	F3	69	10	3
TOS Maintenance	NAS	F4	81	10	0

NAS : nécessité absolue de service

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le budget initial

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Abadie
Prénom : Alain

Signature
Date : 26/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2013
Date d'accusé de réception de l'autorité de controle : 26/11/2013
Date de publication :
Date d'exécution :

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observations

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	**PRÉVISIONS DE RECETTES**	**DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES**
Activité pédagogique	226 655.00	226 655.00	0.00
Vie de l'élève	4 500.00	4 500.00	0.00
Administration et logistique	296 480.69	285 294.52	-11 186.17
Total services généraux (1)	**527 635.69**	**516 449.52**	**-11 186.17**
Restauration et hébergement	307 619.10	307 619.10	0.00
Bourses nationales	300 000.00	300 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	**607 619.10**	**607 619.10**	**0.00**
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**1 135 254.79**	**1 124 068.62**	**-11 186.17**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	226 655.00	226 655.00		226 655.00	226 655.00	
Vie de l'élève	4 500.00	4 500.00		4 500.00	4 500.00	
Administration et logistique	296 480.69	296 480.69		285 294.52	285 294.52	
Total services généraux (1)	**527 635.69**	**527 635.69**		**516 449.52**	**516 449.52**	
Restauration et hébergement	307 619.10	307 619.10		307 619.10	307 619.10	
Bourses nationales	300 000.00	300 000.00		300 000.00	300 000.00	
Total services spéciaux (2)	**607 619.10**	**607 619.10**		**607 619.10**	**607 619.10**	

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**1 135 254.79**	**1 135 254.79**		**1 124 068.62**	**1 124 068.62**	

Résultat prévisionnel	**-11 186.17**	**-11 186.17**
CAF ou IAF	**0.00**	**0.00**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	**0.00**	**0.00**		**0.00**	**0.00**	

Total dépenses et recettes inscrites au budget	**1 135 254.79**	**1 135 254.79**		**1 124 068.62**	**1 124 068.62**	

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.3

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 4

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	**1 135 254.79**	**1 124 068.62**
	Résultat prévisionnel	**-11 186.17**

Tableau prévisonnel de financement		
	Emplois	**Ressources**
Opérations d'investissement	**0.00**	**0.00**
CAF	**0.00**	**0.00**
Augmentation du fonds de roulement	**0.00**	**0.00**
Total	**0.00**	**0.00**

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	**Prélèvements déjà autorisés**	**Prélèvement proposé**	**FDR estimé**
92 076.16	**26 370.62**	**0.00**	**65 705.54**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B2

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 5

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration				
				Total	Etat	Collectivités territoriales	Ressources propres	Autres
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Activité pédagogique	249 298.22	226 655.00	249 298.22	226 655.00	7 150.00	103 605.00	86 900.00	29 000.00
Vie de l'élève	6 350.00	4 500.00	6 350.00	4 500.00	4 500.00	0.00	0.00	0.00
Administration et logistique	288 872.91	296 480.69	275 453.02	285 294.52	0.00	246 300.00	38 994.52	0.00
Total services généraux (1)	**544 521.13**	**527 635.69**	**531 101.24**	**516 449.52**	**11 650.00**	**349 905.00**	**125 894.52**	**29 000.00**
Restauration et hébergement	298 989.89	307 619.10	298 989.89	307 619.10	0.00	0.00	307 619.10	0.00
Bourses nationales	301 800.00	300 000.00	301 800.00	300 000.00	300 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	**1 145 311.02**	**1 135 254.79**	**1 131 891.13**	**1 124 068.62**	**311 650.00**	**349 905.00**	**433 513.62**	**29 000.00**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
COMPRE		**Accomp compréhension de l'autre-du monde**	**22 824.50**	**40 405.00**	**AUTRES**			**Autres ressources**	**31 900.00**	**29 000.00**
	0CULT2ANG	Chateaux en Angleterre - Euro		18 285.00		0TERT	*7481*	Prod.vers.libé.-exo.taxe appr.	18 700.00	19 300.00
	0CULT2LON	Séjour linguistique Londres - Euro		18 900.00		0TERTSTAG	*7481*	Prod.vers.libé.-exo.taxe appr.	13 200.00	9 700.00
	0CULT2OXF	Séjour linguistique Oxford - Euro	19 424.50		**COLLEC**			**Collectivités**	**126 652.11**	**103 605.00**
	0CULT3TAR	Séjour multiactivités EPS Tarn	3 400.00	3 220.00		0MDL 2OXF	*7468*	Autres dons et legs	490.00	
DIVCUL		**Connaissance des diversités culturelles**	**40 654.57**	**26 845.00**		0MDL 4PAR	*7468*	Autres dons et legs	1 716.00	
	0CULT1ALE	Alès		3 765.00		2DAF	*7442*	Subventions Région	88 106.11	73 605.00
	0CULT2ECH	Echange Nuremberg - accueil élv german.	685.52			2EPS INST	*7442*	Subventions Région	34 200.00	30 000.00
	0CULT2ESP	Espagne - section Euro	16 539.05			2PROJ3FLU	*7442*	Subventions Région	1 040.00	
	0CULT2ITA	Découverte de la Toscane	16 430.00	16 430.00		2PROJ4ART	*7442*	Subventions Région	1 100.00	
	0CULT2NUR	Echange Nuremberg	4 500.00	4 500.00	**ETAT**			**Etat**	**5 835.00**	**7 150.00**
	0CULT4ART	Artiste en résidence	1 400.00	2 150.00		13ADP2SEA	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	215.00	
	2PROJ4ART	Artiste en résidence	1 100.00			13ADP3MUS	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	1 220.00	
FONDAM		**Les fondamentaux**	**97 398.00**	**93 676.00**		13ADPCULT	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	2 000.00	
	0CDI	Documentation et informations	9 500.00	9 500.00		13ADPLUMI	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.		1 250.00
	0EPS	Education physique et sportive	4 400.00	4 400.00		13REP	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	2 400.00	2 400.00
	0LASH	Pôle lettres, arts, sciences humaines	3 998.00	4 476.00		13STA	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.		3 500.00
	0SCIE	Pôle scientifique	12 100.00	12 100.00	**USAGER**			**Usagers**	**84 911.11**	**86 900.00**
	0TERT	Pôle tertiaire	20 000.00	20 000.00		0CULT1ALE	*7067*	Contribution participants		3 540.00
	0TERTSTAG	Stages en entreprises	13 200.00	9 700.00		0CULT1BEL	*7067*	Contribution participants		5 250.00
	13STA	Stages		3 500.00		0CULT1CAN	*7067*	Contribution participants	7 800.00	5 655.00
	2EPS INST	Installations sportives	34 200.00	30 000.00		0CULT2ANG	*7067*	Contribution participants		16 905.00
HUMANI		**Donner à l'élève une culture humaniste**	**30 365.00**	**31 229.00**		0CULT2ECH	*7067*	Contribution participants	160.00	

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 7

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	0CULT1BEL	Festival "Entrevues" Belfort		5 658.00		0CULT2ESP	*7067*	Contribution participants	15 390.00	
	0CULT1CAN	Festival du cinéma - Cannes	8 970.00	6 825.00		0CULT2ITA	*7067*	Contribution participants	15 190.00	15 190.00
	0CULT1IMA	Encore de l'image et du mouvement	1 220.00			0CULT2LON	*7067*	Contribution participants		17 500.00
	0CULT2ROM	Contact avec les oeuvres ROME et POMPEI		17 496.00		0CULT2NUR	*7067*	Contribution participants	3 900.00	3 900.00
	0CULT2VEN	Arts clssique et comtemporain à Venise	16 740.00			0CULT2OXF	*7067*	Contribution participants	17 468.50	
	13ADP2SEA	Le ciel, le soleil et la mer Seaquarium	215.00			0CULT2ROM	*7067*	Contribution participants		16 200.00
	13ADP3MUS	Atelier comédie ballet- pièce Musset	1 220.00			0CULT2VEN	*7067*	Contribution participants	15 500.00	
	13ADPCULT	Projets - volet culturel projet établiss	2 000.00			0CULT3TAR	*7067*	Contribution participants	3 000.00	2 760.00
	13ADPLUMI	Projet fédérateur "Lumière"		1 250.00		0CULT4PAR	*7067*	Contribution participants	6 502.61	
LOGIST		**Logistique**	**46 511.78**	**34 500.00**						
	0FOUR	Fournitures bureau et équipements	2 111.78	2 100.00						
	0REPR	Reprographie : location, mainten, papier	42 000.00	30 000.00						
	13REP	Droits de reprographie	2 400.00	2 400.00						
SCIENT		**Ouvrie à la culture scientifique**	**11 544.37**							
	0CULT3FLU	Le flux de l'eau en Petite Camargue	600.00							
	0CULT4PAR	Découverte de l'environnt pro. - Paris	9 904.37							
	2PROJ3FLU	Le flux de l'eau en Petite Camargue	1 040.00							
		Total du service	**249 298.22**	**226 655.00**				**Total du service**	**249 298.22**	**226 655.00**
			Crédits votés par le C.A	**226 655.00**					**Recettes votées par le C.A**	**226 655.00**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.2

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 8

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BIEN		**Bien dans sa tête, son corps, son lycée**	**2 000.00**	**500.00**	**ETAT**			**Etat**	**6 350.00**	**4 500.00**
	16ESC	Education à la santé et à la citoyenneté		500.00		16ESC	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	2 500.00	500.00
	16ESCPHYS	Approche physique de la santé	1 000.00			16FS FOUR	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.		500.00
	16ESCPSYC	Approche psychologique de la santé	500.00			16FS-	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	3 850.00	
	16ESCSOCI	Approche sociale de la santé	500.00			16FSC	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.		3 000.00
FSL		**Fonds social lycéen**	**3 850.00**	**3 500.00**		16FVL	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.		500.00
	16FS FOUR	Aide achat fournitures scolaires	1 000.00	500.00						
	16FS VETE	Aide achat vêtement	1 000.00							
	16FS VOYA	Aide voyages scolaires	350.00							
	16FSC	Fonds social des cantines	1 500.00	3 000.00						
FVL		**Fonds de vie lycéenne**	**500.00**	**500.00**						
	16FVL	Fonds de vie lycéenne	500.00	500.00						
		Total du service	**6 350.00**	**4 500.00**				**Total du service**	**6 350.00**	**4 500.00**
			Crédits votés par le C.A	**4 500.00**					**Recettes votées par le C.A**	**4 500.00**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.3

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 9

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ADMINI		**Charges administratives**	**46 058.01**	**46 360.00**	**AUTRES**			**Autres ressources**	**25 500.00**	**25 500.00**
	0BANC	Services bancaires		250.00		0GRETMONT	*7087*	Part. Autres org. Frais géné.	3 500.00	3 500.00
	0BURO	Matériel et fournitures de bureau	17 530.39	17 000.00		0SRH SG	*7588*	Contrib. Entre services étab.	22 000.00	22 000.00
	0DOCU	Documentation, abonnements...	2 410.01	2 410.00	**COLLEC**			**Collectivités**	**234 003.89**	**246 300.00**
	0FISC	Fiscalité	19 500.00	20 500.00		0REG DAF	*7442*	Subventions Région	233 703.89	246 000.00
	0infi	Infirmerie		600.00		2ATTEDEPL	*7442*	Subventions Région	300.00	300.00
	0REGUN-1	Régularisation ex. antér.		100.00	**OP-SPE**			**Opérations spécifiques**	**15 949.13**	**13 494.52**
	0REPR	Reprographie : location, mainten, papier	6 617.61	5 500.00		0NEUT	*777*	Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat	15 949.13	13 494.52
COMMUN		**Communication**	**25 003.97**	**27 345.00**						
	0AFFR	Affranchissement	13 095.18	13 095.00						
	0DEPLADMI	Frais de déplact, missions pers. admin.	150.00	250.00						
	0PROM	Promotion : annonces, insertions...	950.00	1 200.00						
	0RECE	Réception	3 508.79	5 500.00						
	0TELE	Téléphonie	7 000.00	7 000.00						
	2ATTEDEPL	Frais de déplact, mission pers. territ.	300.00	300.00						
ENTRET		**Entretien, maintenance**	**46 434.43**	**48 554.43**						
	0CMNO	Contrats de maintenance non oblig.	17 174.43	17 174.43						
	0ENTR	Produits, matériels, vêtements trav.	14 880.00	17 000.00						
	0REPA	Réparations : fournitures, prestataires	14 380.00	14 380.00						
OP-SPE		**Opérations spécifiques**	**29 369.02**	**24 680.69**						
	0AMOR	Amortissement	29 369.02	24 680.69						
SECURI		**Sécurité**	**23 007.48**	**23 540.57**						
	0ASSU	Assurances	3 087.68	3 600.00						

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.3

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 10

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	0CMOB	Contrats de maintenance obligatoires	12 002.02	12 020.25						
	0CVER	Contrats de vérification obligatoires	7 417.78	7 420.32						
	0MATE	Matériels	500.00	500.00						
VIABIL		**Viabilisation**	**119 000.00**	**126 000.00**						
	0EAU	Eau de ville	6 000.00	6 000.00						
	0ELEC	Electricité - réseau de distribution	51 000.00	52 000.00						
	0GAZ	Gaz de ville	62 000.00	68 000.00						
		Total du service	**288 872.91**	**296 480.69**				**Total du service**	**275 453.02**	**285 294.52**
			Crédits votés par le C.A	**296 480.69**					**Recettes votées par le C.A**	**285 294.52**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.1

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 11

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
LOGIST		**Logistique**	**35 043.19**	**34 285.46**	**AUTRES**			**Autres ressources**	**1 800.00**	**51 202.75**
	0CMNO	Contrats de maintenance non oblig.	5 000.00	9 460.46		0BADG	*7088*	Autres produits activ.annexes	1 800.00	1 800.00
	0ENTR	Produits, matériels, vêtements trav.	10 000.00	9 500.00		0HCLG	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt		46 402.75
	0MAIN	Maintenance	9 000.00	5 825.00		0RECE	*7068*	Autres prestations service		3 000.00
	0MATE	Matériels	6 043.19	5 500.00	**USAGER**			**Usagers**	**297 189.89**	**256 416.35**
	0VIAB	Viabilisation	5 000.00	4 000.00		0COMP	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	27 244.40	25 724.35
PRODUI		**Produits**	**182 616.98**	**192 003.92**		0ELCO	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	218 400.00	218 800.00
	0cons	Consommables		500.00		0ELOC	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	400.00	2 000.00
	0DENR	Achats de denrées	182 616.98	191 503.92		0FORF	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	9 100.00	9 100.00
REVERS		**Reversements**	**81 329.72**	**81 329.72**		0HCLG	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	41 271.49	
	0CINTSRH	Contribution du SRH au service ALO	22 000.00	22 000.00		0NTIT	*7062*	Prod.Restaur.Scol.et hébergt	774.00	792.00
	0FCSH	Fonds Commun des Services d'Hébergement	3 418.50	3 418.50						
	0FRSR	Fonds Région. Services Restaur. Hébergt	51 277.50	51 277.50						
	0INT HUGO	Versement héberg. internes lyc. V. Hugo	4 633.72	4 633.72						
		Total du service	**298 989.89**	**307 619.10**				**Total du service**	**298 989.89**	**307 619.10**
			Crédits votés par le C.A	**307 619.10**					**Recettes votées par le C.A**	**307 619.10**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.2

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 12

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BOURSE		**Bourses nationales d'étude**	**301 800.00**	**300 000.00**		0BN	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	300 000.00	300 000.00
	0BN FSCO	Bourses affectées aux frais scolaires	35 000.00	34 500.00		0RP	*7411*	Subventions minis.éduc.nat.	1 800.00	
	0BN PAYE	Bourses payées aux familles	265 000.00	265 000.00						
	0RP	Remises de principe	1 800.00	500.00						
		Total du service	**301 800.00**	**300 000.00**				**Total du service**	**301 800.00**	**300 000.00**
			Crédits votés par le C.A	**300 000.00**					**Recettes votées par le C.A**	**300 000.00**

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2014

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat										
RECETTES	**Imputation budgétaire**				**Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul**						
Elèves	**Domaine**	**Activité**	**Compte**	**Nb Jo.**	**F.R.S.R.H.**	**F.C.S.H.**	**CHARG FCT ELV**	**CHARG FCT COMM**			
Demi-pensionnaires ticket	USAGER	0ELCO	7062	0	22.50%	1.50%	18.00%				
Elèves extérieurs occas.	USAGER	0ELOC	7062	0			18.00%				
Elèves internes	USAGER	0FORF	7062	0	22.50%	1.50%	12.06%				
Convives	**Domaine**	**Activité**	**Compte**	**Nb Jo.**	**F.R.S.R.H.**	**F.C.S.H.**	**CHARG FCT ELV**	**CHARG FCT COMM**			
Commensaux cat A	USAGER	0COMP	7062	0				18.00%			
Commensaux cat B	USAGER	0COMP	7062	0				18.00%			
Commensaux cat C	USAGER	0COMP	7062	0				18.00%			
Commensaux extér	USAGER	0NTIT	7062	0				18.00%			

AUTRES RECETTES	**Imputation budgétaire**		
Affectées au CN	**Domaine**	**Activité**	**Compte**
Badges cantine	AUTRES	0BADG	7088
Demi-pension. Collège	AUTRES	0HCLG	7062
Réceptions	AUTRES	0RECE	7068

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2014

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
F.R.S.R.H.	REVERS	0FRSR
F.C.S.H.	REVERS	0FCSH
REVER. INTERNES	REVERS	0INT HUGO
CHARG FCT ELV	LOGIST	0ENTR
CHARG FCT ELV	LOGIST	0MAIN
CHARG FCT ELV	LOGIST	0MATE
CHARG FCT ELV	LOGIST	0VIAB
CHARG FCT ELV	LOGIST	0CMNO
CHARG FCT ELV	REVERS	0CINTSRH
CHARG FCT CLG	REVERS	0CINTSRH
CHARG FCT RECEP	REVERS	0CINTSRH
CHARG FCT COMM	REVERS	0CINTSRH

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2014

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2	Calcul détaillé des recettes et des dépenses										
RECETTES					**Montant des charges de fonctionnement et des reversements**						
Elèves	**Nbre**	**Tarif**	**Total**	**Nb rep**	**F.R.S.R.H.**	**F.C.S.H.**	**CHARG FCT ELV**	**CHARG FCT COMM**			
Demi-pensionnaires ticket	54700	4.00	218 800.00	54700	49 230.00	3 282.00	39 384.00				
Elèves extérieurs occas.	500	4.00	2 000.00	500			360.00				
Elèves internes	7	1 300.00	9 100.00	7	2 047.50	136.50	1 097.46				
		Total	229 900.00	55207	51 277.50	3 418.50	40 841.46				
Convives	**Nbre**	**Tarif**	**Total**	**Nb rep**	**F.R.S.R.H.**	**F.C.S.H.**	**CHARG FCT ELV**	**CHARG FCT COMM**			
Commensaux cat A	3970	5.40	21 438.00	3970				3 858.84			
Commensaux cat B	100	4.20	420.00	100				75.60			
Commensaux cat C	1459	2.65	3 866.35	1459				695.94			
Commensaux extér	90	8.80	792.00	90				142.56			
		Total	26 516.35	5619				4 772.94			
		Total général	256 416.35	60826	51 277.50	3 418.50	40 841.46	4 772.94			

Autres recettes affectées au CN	**Montant**
Badges cantine	1 800.00
Demi-pension. Collège	46 402.75
Réceptions	3 000.00
Total général	51 202.75

Total général des prévisions de recettes 307 619.10

Académie :
MONTPELLIER

Exercice : 2014

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
F.R.S.R.H.	51 277.50
F.C.S.H.	3 418.50
REVER. INTERNES	4 633.72
CHARG FCT ELV	40 841.46
CHARG FCT CLG	10 131.06
CHARG FCT RECEP	540.00
CHARG FCT COMM	4 772.94
Total général	**115 615.18**

Dépenses hors crédit nourriture	**115 615.18**
Dépenses crédit nourriture	**192 003.92**
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	**5.06**

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3	Budget du Service Restauration Hébergement					
Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Domaines	**Activités**	**Montant**	**Domaines**	**Activités**	**Compte**	**Montant**
Logistique	Contrats de maintenance non oblig.	9 460.46	Autres ressources	Badges accès restauration	7088	1 800.00
Logistique	Maintenance	5 825.00	Autres ressources	Hébergement collège F. Mistral	7062	46 402.75
Logistique	Matériels	5 500.00	Autres ressources	Réception	7068	3 000.00
Logistique	Produits, matériels, vêtements trav.	9 500.00	Usagers	Commensaux / comptes	7062	25 724.35
Logistique	Viabilisation	4 000.00	Usagers	Commensaux extérieurs	7062	792.00
Reversements	Contribution du SRH au service ALO	22 000.00	Usagers	Elèves - tickets / comptes	7062	218 800.00
Reversements	Fonds Commun des Services d'Hébergement	3 418.50	Usagers	Elèves - tickets / occasionnel	7062	2 000.00
Reversements	Fonds Région. Services Restaur. Hébergt	51 277.50	Usagers	Forfait élèves - frais scolaires	7062	9 100.00
Reversements	Versement héberg. internes lyc. V. Hugo	4 633.72				
Crédit nourriture		192 003.92				
	Total général	**307 619.10**		**Total général**		**307 619.10**

Académie :
MONTPELLIER

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B6

Pour les A.C.

Exercice : 2014

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Page n° 1

REGION :
LANGUEDOC ROUSSILLON

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Administratives	CAE - CUI	0.50		
	Fonctions Educatives	CAE - CUI	1.50		
		Total	2.00	0.00	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	Adjoint techn. rech. formation	3.00		
		Assistant langue étrangère	3.00		
		Professeur	112.00		
	Fonctions Education, Santé, Social	Assistant d'éducation	7.00		
		Assistant service social	1.00		
		Conseiller ppal d'éducation	3.00		
		Infirmier	1.00		
		Infirmier cat. B			
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	Adjoint administratif E.N.	4.00		
		Attaché d'administration	2.00		
		Personnel de direction	3.00		
		Secrétaire administratif E.N.	2.00		
		Total	141.00	0.00	
CT	Fonctions Entretien & Maintenance	ATTEE encadrement	1.00		
		ATTEE sans spécialité	20.00		
		ATTEE spécialisé	4.90		
	Fonctions Restauration & Hébergement	ATTEE encadrement	1.00		
		ATTEE spécialisé	1.80		
		Total	28.70	0.00	
Total			171.70	0.00	

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Abadie
Prénom : Alain

Signature
Date : 26/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2013
Date d'accusé de réception de l'autorité de controle : 26/11/2013
Date de publication :
Date d'exécution :

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observations

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observations

MINISTERE : Education Nationale

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2013

Ordonnateur : Alain ABADIE
Comptable assignataire : Paul-Marie BERENGUIER

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B8.1
DBM VOTE

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	**PRÉVISIONS DE RECETTES**	**DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES**
Activité pédagogique	288 304.13	283 083.31	-5 220.82
Vie de l'élève	4 598.58	4 598.58	0.00
Administration et logistique	297 406.91	275 587.02	-21 819.89
Total services généraux (1)	**590 309.62**	**563 268.91**	**-27 040.71**
Restauration et hébergement	298 989.89	298 989.89	0.00
Bourses nationales	301 800.00	301 800.00	0.00
Total services spéciaux (2)	**600 789.89**	**600 789.89**	**0.00**
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**1 191 099.51**	**1 164 058.80**	**-27 040.71**
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	**18 250.00**	**5 500.00**	**-12 750.00**

MINISTERE : Education Nationale

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2013

Ordonnateur : Alain ABADIE
Comptable assignataire : Paul-Marie BERENGUIER

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B8.2
DBM VOTE

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement soumises au vote du CA	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement soumises au vote du CA	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	288 804.13	-500.00	288 304.13		283 583.31	-500.00	283 083.31	
Vie de l'élève	4 098.58	500.00	4 598.58		4 098.58	500.00	4 598.58	
Administration et logistique	289 006.91	8 400.00	297 406.91		275 587.02	0.00	275 587.02	
Total services généraux (1)	**581 909.62**	**8 400.00**	**590 309.62**		**563 268.91**	**0.00**	**563 268.91**	
Restauration et hébergement	298 989.89	0.00	298 989.89		298 989.89	0.00	298 989.89	
Bourses nationales	301 800.00	0.00	301 800.00		301 800.00	0.00	301 800.00	
Total services spéciaux (2)	**600 789.89**	**0.00**	**600 789.89**		**600 789.89**	**0.00**	**600 789.89**	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 182 699.51	8 400.00	1 191 099.51		1 164 058.80	0.00	1 164 058.80	

Résultat prévisionnel	**-18 640.71**	**-8 400.00**	**-27 040.71**
CAF ou IAF	**-5 220.82**	**-8 400.00**	**-13 620.82**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	15 150.00	3 100.00	18 250.00		5 500.00	0.00	5 500.00	

Total dépenses et recettes inscrites au budget	**1 197 849.51**	**11 500.00**	**1 209 349.51**		**1 169 558.80**	**0.00**	**1 169 558.80**	

MINISTERE : Education Nationale

ACADEMIE : MONTPELLIER
EXERCICE : 2013

ORDONNATEUR : Alain ABADIE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

ETABLISSEMENT : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B8.3
DBM VOTE

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°10

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	1 191 099.51	1 164 058.80
	Résultat prévisionnel	**-27 040.71**

Tableau prévisonnel de financement		
	Emplois	**Ressources**
Opérations d'investissement	18 250.00	**5 500.00**
IAF	**13 620.82**	**0.00**
Prélèvements sur fonds de roulement	**0.00**	**26 370.82**
Total	**31 870.82**	**31 870.82**

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	**Prélèvements déjà autorisés**	**Prélèvement proposé**	**FDR estimé**
92 076.16	**14 870.82**	**11 500.00**	**65 705.34**

Etablissement : 0340030Y
LYCEE LOUIS FEUILLADE
BP 210
49, rue Romain Rolland
34402 LUNEL CEDEX

Activité :

Budget principal :

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumise au vote du conseil d'administration

EXERCICE 2013 - Edition du 26/11/2013

D.B.M. n°10 **Date résultat du CA : 25/11/2013** **Réf : Logisitique - CA 25/11** **Opération n°44** **Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO				Administration et logistique						
		COMMUN			Communication						
			0RECE		Réception	3 508.79	3 000.00	6 508.79			
2	ALO				Administration et logistique						
		ENTRET			Entretien, maintenance						
			0ENTR		Produits, matériels, vêtements trav.	14 880.00	2 500.00	17 380.00			
3	ALO				Administration et logistique						
		VIABIL			Viabilisation						
			0GAZ		Gaz de ville	62 000.00	2 500.00	64 500.00			
4	ALO				Administration et logistique						
		ENTRET			Entretien, maintenance						
			0REPA		Réparations : fournitures, prestataires	14 380.00	400.00	14 780.00			
5	OPC				Opérations en capital						
		LOGIST			Logistique						
			0REPA		Réparations : fournitures, prestataires	0.00	3 100.00	3 100.00			

D.B.M. n°10 **Date résultat du CA : 25/11/2013** **Réf : Cr. glob. / FVL - CA 25/11** **Opération n°45** **Type opération : 33 - Ressources non spécifiques**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP				Activité pédagogique						
		ETAT			Etat						
			13STA		Stages						
				7411	Subventions minis.éduc.nat.				2 675.58	-500.00	2 175.58
2	AP				Activité pédagogique						
		FONDAM			Les fondamentaux						
			13STA		Stages	2 675.58	-500.00	2 175.58			

D.B.M. n°10 **Date résultat du CA : 25/11/2013** **Réf : Cr. glob. / FVL - CA 25/11** **Opération n°46** **Type opération : 33 - Ressources non spécifiques**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE				Vie de l'élève						
		ETAT			Etat						
			16FVL		Fonds de vie lycéenne						
				7411	Subventions minis.éduc.nat.				0.00	500.00	500.00
2	VE				Vie de l'élève						
		FVL			Fonds de vie lycéenne						
			16FVL		Fonds de vie lycéenne	175.92	500.00	675.92			

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2013-2014
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2013
Réuni le : 25/11/2013
Sous la présidence de : Alain Abadie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Journées de formation

Coût de la journée de formation : 745€ (comprenant la préparation et le face-à-face de 3 formateurs et les frais de déplacement) ce qui ferait pour la globalité
2 jours de formation (délégués + élus CVL, CA, MDL) : 1490 €
Animation autour d'un film du FFE (2h + frais de déplacement) : 110 €

Soit un total de 1600 €
Dans le cadre de la convention nationale avec le ministère de l'Education nationale, le Ceméa prend en charge 600€

Reste à charge de l'établissement : 1000€ (soit 500€ en 2013 et 500€ en 2014)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : Abadie
Prénom : Alain

Signature
Date : 26/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2013
Date de publication : 11/12/2013
Date d'exécution : 11/12/2013

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations

Accompagner la formation de délégués élèves

Proposition de formation – Lycée Louis Feuillade à Lunel

CEMÉA Languedoc-Roussillon

Siège social : Clos Barlet – 501 rue Métairie de Saysset CS 100 33

34078 MONTPELLIER Cedex 3

N° SIRET : 33513004300029 – Code APE : 8559 B

Association déclarée auprès de la Préfecture sous le numéro : W343002421

Les CEMÉA Languedoc-Roussillon, un réseau de formateurs en lien avec le terrain

L'association des CEMÉA Languedoc-Roussillon est présente sur le territoire de la région à travers son réseau de bénévoles (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, personnels de la santé, étudiants ou lycéens, salariés ou chômeurs) et une équipe permanente présente sur le siège et les délégations territoriales (Sud à Perpignan et Centre à Béziers).

Les CEMÉA Languedoc-Roussillon proposent des actions de formation dans des domaines aussi variés que le BAFA, le BAFD, les pré-qualifications et qualifications professionnelles, la formation continue de professionnels de l'animation et de l'éducation, la santé, les délégués de classes, l'accompagnement scolaire, la formation des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, de l'intervention sociale, les auxiliaires de vie scolaire, les écoles régionales de la 2ème chance...

Les CEMÉA accordent une attention particulière aux formations sur « site ». Il s'agit en effet de tenir compte des ressources et réalités de la structure, de l'environnement et du tissu local, afin de construire une formation adaptée aux besoins identifiés.

1. Nos modalités d'intervention

Les CEMÉA ont contribué à développer l'éducation active, basée sur l'activité de chaque individu dans un cadre collectif. Cette notion d'activité s'est définie sous le concept « d'Agir ».

Les CEMÉA mettent en œuvre des méthodes pédagogiques favorisant chez les personnes en formation de nouveaux rapports entre théorie et pratique et une implication directe dans l'action. La formation place la personne au cœur même de sa propre activité, au cœur de ses apprentissages, qui ne sont eux-mêmes qu'au service de son propre développement.

Les CEMÉA ont contribué à mettre au point puis à développer la pédagogie du projet, bien différente dans sa conception et dans ses mises en œuvre d'une conception contemporaine des méthodologies de projet.

Les CEMÉA s'appuient sur une prise en compte de l'expérience professionnelle et des situations institutionnelles diversifiées.

Les CEMÉA s'appuient en outre, pour l'organisation interne de leur formation, sur des conceptions de pédagogie institutionnelle, situant la personne au centre de l'organisation de son cadre de vie, de son cadre de formation. Nous la rendons co-responsable de l'élaboration des règles internes de fonctionnement et des programmes de formation, donc co-responsable de leur mise en œuvre et de leur nécessaire évaluation.

À travers ces diverses conceptions, les CEMÉA œuvrent, dans chacune des formations qu'ils ont en charge, à la formation de citoyens (ou futurs citoyens) actifs et responsables.

➢ L'équipe de formateurs

Les CEMÉA s'engagent sur la qualité des formations qu'ils organisent notamment à travers la compétence de leurs formateurs. Chaque stage de formation continue est préparé et conduit par une équipe de formateurs praticiens, professionnels de l'animation, de l'éducation et de la formation : animateurs professionnels et directeurs de structures socioculturelles, enseignants, éducateurs spécialisés, psychologues, etc.

Ces formateurs sont porteurs des valeurs du mouvement CEMÉA. Ils sont impliqués dans les dynamiques de recherches et d'évolution des formations par le biais des groupes de recherche. Ces groupes de recherche régionaux réunissent des compétences diverses en relation avec un groupe national. Chaque groupe, par sa réflexion et ses expérimentations, alimente les objectifs, contenus et démarches de l'ensemble des formations.
Par ailleurs, un plan de formation de formateurs est mis en œuvre au sein de l'association.

Les équipes sont constituées aussi sur une complémentarité des expériences et des compétences. Cette complémentarité permet de répondre à la diversité des publics accueillis et des terrains d'application.

Chaque formation est construite en fonction des besoins repérés par les partenaires et par les stagiaires eux-mêmes. Ceux-ci sont au cœur de leur propre formation. Le cadre de formation réfléchi et mis en place par les équipes permet à chaque stagiaire d'acquérir les capacités requises pour exercer sa fonction d'animation et de se former personnellement.

▪ PROPOSITION DE FORMATION

Cadre réglementaire de la formation :

La formation des délégués élèves s'inscrit dans un cadre réglementaire (circulaire du 5 avril 1991) et s'articule autour de 4 axes principaux : formation civique, droit d'expression et apprentissage de la responsabilité, connaissance de l'établissement et de son environnement, fonctionnement de l'établissement.
Porteurs de méthodes d'éducation active, nous alternerons les moments de réflexion en collectif avec des travaux en petit groupe.
La formation s'appuiera sur des mises en situation à partir :

- Du vécu des élèves ;
- De jeux d'expression orale, de communication, d'argumentation ;
- De jeux de rôles permettant aux élèves, de se projeter dans des situations inconnues ;
- De l'élaboration de documents écrits et de compte rendus.

Objectifs de la formation :

La formation de délégué s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire, c'est-à-dire accompagner les jeunes à la transformation de leurs situations et de leurs milieux. Les CEMÉA mettent en œuvre leur formation au service du développement des personnes et des groupes, centrée sur leurs prises de responsabilité.
La formation permettra de :

- Définir la fonction de délégué
- Pouvoir représenter les élèves
- Être reconnu comme médiateur en cas de situation conflictuelle.
- Construire des compétences pour rendre le délégué efficace
- Construire et/ou clarifier sa conception du rôle de délégué pour en déterminer les prérogatives et les limites,
- Être à l'écoute de l'autre en distinguant la parole du groupe et celle de l'individu
- Argumenter ses prises de position
- Faire du délégué un citoyen actif, responsable et volontaire, un élève relais auprès des autres
- Développer une cohésion de groupe au sein des élèves élus du lycée
- Aborder la notion d'intérêt général / intérêt collectif et appréhender la notion d'engagement personnel / engagement collectif
- Développer chez les élèves l'envie de travailler ensemble

Proposition de déroulement et contenus

9h00-9h40 Accueil, café - Présentation des personnes, de la formation, jeux brise-glace

Objectifs : - Entrer en formation
- Faire connaissance
- Commencer à développer une dynamique de groupe
- Faire comprendre que les méthodes utilisées sont des méthodes actives, et que chacun peut participer comme il le souhaite

Déroulé / méthodes

- Présentation des formateurs
- Présentation de la formation
    a. Cadre de formation présenté par les CPE du lycée
    b. Déroulé et méthode de formation présentés par les formateurs CEMEA
    c. Point sur les compétences développées pendant la formation pour relativiser la « gravité » de rater quelques cours pour bénéficier de la formation
- Jeux brise-glace et de connaissance

9h40-10h00 Une action d'intérêt général ça sert à quoi ?

Objectifs : - Réfléchir à la notion d'intérêt général
- Permettre à chacun de s'exprimer
- Construire une définition collective

Déroulé / méthode

Avant d'aborder la question du rôle et de la fonction du délégué, la question de l'engagement citoyen dans le cadre scolaire, la question des projets et de leurs méthodes, on va se poser la question de l'intérêt général…

Brainstormings :

- On pose la question aux élèves : si vous pouviez changer des choses dans le lycée, la ville, le pays ou le monde, que vous trouvez injustes, anormales, choquantes, quelles seraient-elles ?
- Chacun propose les mots qui lui viennent à l'esprit lorsqu'on parle d'action d'intérêt général. Ces mots sont notés sur une affiche. A partir de ces mots, on tente de faire ensemble une définition, on y reviendra par la suite. La notion de développement durable et la question des énergies renouvelables seront peut être abordées, sinon elles le seront par la suite.

10h00-10h30 Des actions d'intérêt général ?

Objectifs : - Réfléchir au rôle de chacun pour une société qui tend vers le durable et l'intérêt général, découvrir les possibilités de l'engagement volontaire et les acteurs qui s'engagent pour l'intérêt général (IG).
- Aborder la notion d'intérêt général / intérêt collectif et appréhender la notion d'engagement personnel / engagement collectif

Déroulé / méthode : par groupe de 5, les élèves vont remplir une fiche A3 qui se présente comme le tableau ci-dessous.

Exemple d'actions d'IG	*Exemple d'acteurs de l'IG*
Ce que je fais ou pourrais faire chez moi comme action d'IG	*Ce que je pourrais faire au lycée ou dans le cadre du lycée comme action d'IG*

Les élèves vont donner des exemples comme recycler ses déchets ou aider les personnes âgées à traverser, Coluche ou la Croix Rouge, aider mon petit frère à faire ses devoirs ou économiser l'eau, mettre en place le tri sélectif dans la classe ou organiser une exposition sur la lutte contre les discriminations dans le hall du lycée.

Les différents tableaux sont ensuite affichés et lus. Les élèves ne seront à priori pas d'accord sur tout, et un débat pourra débuter, par exemple autour des questions des énergies renouvelables, du rôle de l'école, de la police ou des politiques, ou « peut-on être payé pour faire une action d'intérêt général ? » ou « si c'est bon pour moi, est-ce forcément d'intérêt général ? » ou encore « la France vend des centrales nucléaires dans le monde entier, est-ce d'intérêt général ? »…

Pause de 10-15 min

10h45-12h Fonctions et rôles du délégué de classe

Objectifs :
- Former les élèves délégués aux droits, devoirs et rôles du délégué de classe
ou délégué d'élèves sur le temps scolaire
- A partir des représentations des élèves, continuer à clarifier les rôles et fonctions des délégués : quelles prérogatives, quelles limites ?
- Se positionner, échanger, argumenter, négocier, débattre.
- Donner les outils pour participer à des réunions, prendre la parole et participer aux décisions
- Donner les outils aux élèves pour préparer, participer et rendre compte du conseil de classe, du conseil intérieur, du conseil d'administration, du conseil de discipline, etc.

Déroulé / méthodes : travail par petit groupe
Les élèves choisiront l'une des trois thématiques suivantes. Ils auront, par groupe, 1h15 pour réfléchir, avec un formateur, sur le thème choisi, et produire des documents (affiche, questionnaire pour préparer le conseil de classe, etc.) à présenter aux autres. Un temps de retransmission d'une demi-heure suivra.

- ***Etre élu pour la première fois : découverte des rôles et fonctions du délégué au conseil de classe***
  - ***Objectifs*** : permettre à des élèves qui n'ont jamais été élus de réfléchir aux rôles et fonctions du délégué de classe
  - ***Méthode/déroulé :***

    Les élèves commencent par donner toutes leurs idées en brainstorming.

    A partir de ça, chaque délégué choisit 3 rôles qui lui semblent le plus important et 3 rôles qui lui semblent le moins important pour le délégué (par exemple « il est important de défendre ses camarades en conseil de classe, mais il n'est pas important d'avoir forcément de

bonnes notes pour être délégué »). Il les écrit sur une feuille.

Les délégués se mettent ensuite par deux. Ils se présentent leur production, argumentent puis doivent refaire ce même classement (3+ et 3-) avec l'ensemble des éléments. Cela nécessitera probablement l'élaboration d'un consensus entre les personnes.

Les binômes se mettent par deux. Idem. Donc, c'est un Q-sort 1 / 2 / 4. En annexe on peut trouver des éléments pour guider les élèves, ou qui permettent d'apporter de la réflexion lors de la fin de l'atelier.

Chaque groupe de 4 écrit sur une affiche leurs 3+ et leurs 3- (cela servira pour l'échange en groupe).

Chaque quatuor prend connaissance des 3+ et 3- des autres petits groupes. Echange, clarification, débat, apport éventuel et régulation des formateurs. **L'échange devra porter sur l'ensemble des rôles du délégué, et pas seulement sur les 3+ et les 3- formulés par les petits groupes de quatre.**

- ***Conseil de classe : que faire avant, pendant, après ? Quels outils utiliser ?***
  - ***Objectifs :***
    - Analyser son rôle au cours du conseil de classe du premier trimestre.
    - Réfléchir au rôle du délégué avant, pendant et après le conseil de classe.
    - Réfléchir à l'éthique du délégué d'élèves en rapport à cette instance.
    - Se préparer aux prochains conseils de classe.
    - S'exprimer, présenter, échanger, argumenter, débattre.
    - Produire un affichage.
  - ***Méthode/déroulé :***

L'ensemble du groupe donne des idées sur ce qu'il faut faire / ce qu'on peut faire avant, pendant et après un conseil de classe. Ensuite, les élèves se répartissent les tâches et développent des outils (questionnaire, tableau pré-rempli) qui pourront servir en conseil de classe

- ***Délégués : quelles actions en dehors du conseil de classe ?***
  - ***Objectifs***
    - Réfléchir aux actions possibles en dehors du conseil de classe
    - Définir un cadre d'action global (charte de l'action du délégué de classe ?) et commencer à réfléchir à comment prendre en compte les besoins
    - Faire des propositions concrètes, en essayant de ré-investir ce qui a été vu le matin sur l'intérêt général, de manière à proposer des actions qui n'excluent personne notamment
    - Réfléchir à la notion de bien commun, réflexion sur les actions possibles entre délégués élèves et tous les acteurs du lycée.
    - Les outils du relais : réfléchir comment remplir sa mission de relais auprès des autres élèves, et notamment avec des outils de communication à inventer

- *Méthode* : à définir avec les élèves

13h30-14h15 Fonctions et rôles du délégué de classe - Retransmission des travaux

Objectifs : Présenter les travaux et discuter des propositions

Déroulé / méthodes :
Préparation de la restitution en petit groupe puis présentation des travaux, en notant sur une affiche ce qui fait débat pour en rediscuter après.

14h15-16h30 – Ecouter, argumenter, convaincre

1. **Jeu de la NASA**

Objectifs :
- Comparer l'efficacité de la prise de décision individuelle et la prise de décision collective.
- Montrer que le fonctionnement d'un groupe dépend directement des méthodes de travail de ses membres en comparant le mode de prise de décision par vote et le mode de décision consensuel.
- Montrer que les conflits, bien maîtrisés, favorisent la créativité.
- Apprendre à un groupe à ne pas sous-estimer son propre potentiel pour accroître son efficacité.

Description breve :
Imaginez un accident sur la lune : il s'agit de trouver l'équipement indispensable pour rejoindre la fusée mère, en classant 15 objets par ordre d'importance (voir annexe 1 : feuille d'instruction).
L'exercice se fait individuellement puis en groupe. On compare ensuite les Différents classements.
• Nombre de participants : groupe de 6 à 8 personnes
• Temps : ¾ d'heure

2. **Jeu du message déformé ¾ d'heure**

Objectifs :
- Relancer la formation par une activité ludique et dynamique
- S'entraîner à prendre la parole
- S'entraîner à communiquer un message
- Prendre conscience de la difficulté à retranscrire des propos de manière objective, sans interprétation, sans oubli et sans déformation
- Analyser les dysfonctionnements dans la transmission d'un message

Déroulé/méthodes :

Chaque groupe se divise en deux avec les messagers et les observateurs. Le formateur explique les consignes à tous les participants. Le formateur distribue aux observateurs une grille d'observation. Tous les messagers sortent de la salle.

Un premier messager entre dans la salle, le formateur lui lit une phrase que ce dernier doit rapporter ensuite à un autre élève qui n'était pas présent auparavant, lequel la dit à un troisième et ainsi de suite. Pendant ce temps, les observateurs notent les dysfonctionnements dans la transmission du message.

Analyse collective de l'éventuelle déformation dans la transmission du message initial

On inverse les rôles pour un deuxième message : les observateurs deviennent messagers et vice-versa.

Echanger sur l'importance du rôle du délégué dans la communication d'informations et réfléchir à des solutions pour rendre plus efficace la retransmission d'un message

3. **Jeu de la barrière – Mise en situation à travers un travail sur l'argumentation 1/2 heure**

Objectifs :

S'entraîner à clarifier ses arguments en « pour » et en « contre »

Aller vers une expression individuelle et non une expression de groupe.

S'entraîner à se mettre à la place de l'autre en cherchant des contre-arguments (concrétisation du changement de positionnement dans l'espace par le déplacement).

Le jeu de la barrière : Tout le groupe est réuni. La salle est aménagée : des tables sont au milieu de la salle afin de marquer une « frontière », « une barrière », les participants sont au milieu d'un côté et l'animateur de l'autre. Une situation est proposée (exemples ci-après) Le choix de la situation est important : elle doit être suffisamment polémique pour entraîner des positionnements différents, nécessitant une argumentation construite. Les participants qui « sont pour » se positionnent d'un côté et les « contre » de l'autre, alors que les indécis restent du côté médian (jusqu'au moment où ils prennent une décision) Chacun à son tour donne un (et un seul) argument pour justifier sa position, en s'adressant aux contradicteurs, aux indécis. Tout au long de l'échange, du débat, on peut changer de place en argumentant.

Après quelques minutes de jeu, réflexion sur le déroulement, l'intérêt du jeu. (et dans le cadre de la classe, les arguments pourront être notés et le positionnement final pourra éventuellement faire l'objet d'un vote).

Les situations évoquées conduisent à évoquer la « confidentialité » et la « gestion des conflits ».

Outils : tables pour la frontière + fiche du jeu avec les études de cas

Bilan de la journée avec les élèves 15-30 min